



**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 09-2021 VISANT À DÉTERMINER LES TAUX DE**  
**TAXES ET DE COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022**

**AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES**

**À L'EFFET QUE** le 13 décembre 2021, le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes a adopté le règlement numéro 09-2021 visant à déterminer les taux de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2022.

Le Règlement numéro 09-2021 peut être consulté au bureau municipal situé au 4050, rue principale à Notre-Dame-de-Lourdes, du lundi au vendredi, aux heures normales d'ouverture. Il est également disponible par courriel, sur demande.

DONNÉ à Notre-Dame-de-Lourdes, ce 14 décembre 2021.

Véronique Laporte  
Directrice générale et greffière-trésorière

***L'avis est affiché sur le babillard situé à l'entrée avant de l'hôtel de ville et il est disponible sur le site Internet de la Municipalité sous l'onglet « NOUVELLES/PUBLICATIONS » dans la rubrique « AVIS PUBLICS ».***

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

*Je, soussignée, Véronique Laporte, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, résidant à Saint-Thomas, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 14 décembre 2021, entre 13h et 16h.*

*En foi de quoi je donne ce certificat ce 14<sup>e</sup> jour de décembre 2021.*

Véronique Laporte  
Directrice générale et greffière-trésorière